



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-23750>

Département(s) de publication : **42, 43, 01, 71, 38, 26, 07, 63, 69**

Annonce n° **24-23750**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Marché travaux principaux (M2) sur l'opération routière complément de l'échangeur de la Varizelle à Saint-Chamond sur l'axe routier RN88.

Description : Marché travaux principaux (M2) sur l'opération routière complément de l'échangeur de la Varizelle à Saint-Chamond sur l'axe routier RN88. Il se décompose en : - un premier Lot, qui comprend l'ensemble des ouvrages d'art et travaux hydrauliques (l'ouvrage de franchissement ou barreau, ouvrages hydrauliques, murs de soutènement, l'écran acoustique et les rescindements des 2 cours d'eau), ainsi que l'ensemble des travaux de terrassement, d'assainissement, de chaussée et d'équipements ; - un second Lot, qui consiste à la réalisation des aménagements paysagers (plantations de haies, du boisement, ou l'engazonnement des talus).

Identifiant de la procédure : 507f576e-b4cb-4f1c-a484-3e9015225bbd

Identifiant interne : dreal-map-2024-rn88v-m2-toarche

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : No

Principales caractéristiques de la procédure : Procédure formalisée

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45233121 Travaux de construction de routes principales

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45112730 Travaux d'aménagement paysager de routes et d'autoroutes

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : quartiers de la Varizelle, Pont-Nantin

Ville : Saint-Chamond

Code postal : 42400

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : RN88 - Echangeur de la Varizelle - Marché des travaux principaux - TOARCHE

Description : Ce premier lot comprend notamment l'ensemble des ouvrages d'art (barreau de franchissement, ouvrages hydrauliques, murs de soutènement, écran acoustique), le rescindement des deux cours d'eau), ainsi que l'ensemble des travaux de terrassement, d'assainissement, de réseaux, de chaussées et d'équipements.

Identifiant interne : Lot-1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45233121 Travaux de construction de routes principales

Options :

Description des options : Le CCAP prévoit que l'acheteur pourra éventuellement recourir à des marchés de prestations similaires.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Quartiers La Varizelle et Pont-Nantin

Ville : Saint-Chamond

Code postal : 42400

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : Modalités essentielles de financement : Origine du financement : État (l'opération est cofinancée à 35% par Saint-Etienne Métropole et 15% par le département de la Loire). Une avance sera accordée au(x) titulaire(s), avec un taux de 30% appliqué selon les conditions fixées dans le cahier des charges. Les prix seront révisables. Une retenue de garantie de 3% sera appliquée sur les acomptes. Les comptes seront réglés sous la forme de décomptes mensuels. Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours. La durée de la période de préparation est de 60 jours. Les candidats doivent proposer la durée d'exécution des travaux sur laquelle ils s'engagent en ce qui concerne la réalisation des ouvrages principaux. La durée totale maximale de ce lot est de 54 mois, dont les 2 mois de préparation, 12 mois de phase parachèvement et 24 mois de phase de confortement concernant les plantations. Réalisation d'objectifs sociaux : Un nombre d'heures d'insertion minimal est imposé dans le cadre de la réalisation de ce lot, dans les conditions décrites au CCAP. Nature de l'attributaire, le marché sera conclu : - soit avec un prestataire unique. - soit avec des prestataires groupés conjoints ou des prestataires groupés solidaires. Le candidat remettant une offre, pour la présente consultation, en tant que membre d'un ou plusieurs groupements ne pourra pas le faire à titre individuel. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du présent marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : A - Expérience : Les candidats devront a minima justifier de références techniques en ayant conduit des travaux équivalents sur au moins 3 opérations similaires au cours des 5 dernières années. Cette obligation vaudra pour chacun des cotraitants dans le cas d'un groupement. La liste de ces références devra être communiquée, appuyée d'attestations de bonne exécution indiquant le maître d'ouvrage, le montant, l'année et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Les candidats expliqueront le choix des références mises en avant, au regard notamment des travaux objet de la présente consultation. B - Capacités professionnelles : L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que ceux du marché ; Les certificats de qualité délivrés par des organismes indépendants fondés sur les normes européennes ; C - Capacités techniques : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ; Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la

réalisation du marché public Références professionnelles et capacité technique - niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) ou équivalent : Les candidats devront a minima justifier de références techniques en ayant conduit des travaux équivalents sur au moins 3 opérations similaires au cours des 5 dernières années. Cette obligation vaudra pour chacun des cotraitants dans le cas d'un groupement. Sont également requis, selon la nomenclature FNTP : 3751 : Mise en place et exploitation de balisage sur routes à chaussées séparées. 237 : Protection, fixation et stabilisation des sols contre l'érosion (talus, berges,...). 272 : En milieu aquatique. 2723 Restauration hydromorphologique. 712 : Étanchéité d'ouvrages et cuvelage. 1121 : ouvrage de technicité moyenne à haute ou ouvrages groupés. 211 : démolition par engin mécanique. 241 : pieux forés et moulés dans le sol, profondeur <30m. 2532 : Autres types de soutènement, hauteur <6m. Des compétences ou références sont également attendues en matière de désamiantage, au regard des travaux de démolition d'un bâtiment. Chacun des certificats de la liste ci-avant pourra faire l'objet d'une équivalence. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des références de travaux pertinentes. Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance). Dans cette hypothèse, le candidat apporte les justifications des capacités du ou des opérateurs économiques en cause. Pour justifier qu'il dispose des capacités de ces opérateurs pour l'exécution du marché, il produit un engagement écrit de ceux-ci.

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global, ainsi qu'une déclaration du chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ; Ces éléments devront être transmis pour chacun des co-traitants dans le cas d'un groupement. Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par attestation conforme à l'arrêté du 5 janvier 2016.

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : Devront figurer : - les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-3 du CCP, à cet effet le candidat utilisera les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ / Formulaires - Marchés publics). Les formulaires DC4 en cas de sous-traitants déclarés à l'offre (dernière version à jour téléchargeable depuis la PLACE, parmi les pièces constituant le dossier de consultation des entreprises). - La forme juridique du candidat : en cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire. - les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché. Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du CCP

seront exclus. Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du CCP pourront être exclus.

Utilisation de ce critère : Utilisés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Comme détaillé au règlement de consultation, la qualité technique de l'offre compte pour 50% de la note finale. Elle est évaluée sur la base de 4 sous-critères : - Qualité de l'organisation du candidat selon le sous-dossier n° 1 (20%) - Pertinence technique selon le sous-dossier n°2 (30%) - Qualité du planning et de la gestion des interfaces selon le sous-dossier n°3 (30%) - Performances en matière de gestion de l'environnement selon le sous-dossier n°4 (20%)

Critère :

Type : Prix

Description : Prix des prestations 40% de la note finale

Critère :

Type : Qualité

Description : Un critère de délai de réalisation compte pour 10% de la note finale. Il s'agit pour le candidat de proposer un délai d'exécution réduit pour la réalisation des travaux principaux du Lot 1, correspondant au délai distinct DP2 prévu dans l'acte d'engagement. Ce délai de réalisation devra être argumenté avec des procédures travaux visant à la sécurisation et l'optimisation des délais proposés. Il sera apprécié sur la base de deux sous-critères : -sous-critère A (70%) : délai d'exécution réduit proposé pour le DP2, tel qu'indiqué par le candidat à l'article 3.4 de l'AE. -sous-critère B (30%) : qualité, cohérence et complétude de l'argumentation sur les dispositions prises permettant cette proposition de réduction du délai d'exécution.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Adresse des documents de marché : www.marches-publics.gouv.fr,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : www.marches-publics.gouv.fr

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 11/04/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Informations relatives à l'ouverture publique :

Informations complémentaires : L'ouverture n'est pas publique

Conditions du marché :

Un accord de confidentialité est requis

Facturation en ligne : Requise

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L.551-1 du Code de Justice Administrative), Référé contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (article L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du Code de Justice Administrative), Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'infructuosité (articles R.421-1 à R.421-3 du Code de Justice Administrative), Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Ce tribunal peut être saisi par voie dématérialisée par le dépôt d'une requête sur le site www.telerecours.fr

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lyon

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Lyon

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Organisation qui traite les offres : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

5.1 Lot : LOT-0002

Titre : RN88 - Echangeur de la Varizelle - Travaux d'aménagements paysagers dans emprises

Description : Ce second lot consiste à la réalisation des aménagements paysagers dans les emprises du projet (notamment plantations telles que des haies, du boisement, ou l'engazonnement de talus).

Identifiant interne : Lot-2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45112730 Travaux d'aménagement paysager de routes et d'autoroutes

Options :

Description des options : Comme prévu au CCAP, l'acheteur se réserve la possibilité de recourir à ds marchés de prestations similaires.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Quartier de la Varizelle et du Pont-Nantin

Ville : Saint-Chamond

Code postal : 42400

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : Modalités essentielles de financement : Origine du financement : État, (l'opération est cofinancée à 35% par Saint-Etienne Métropole et 15% par le département de la Loire). Une avance sera accordée au titulaire, avec un taux de 30% appliqué selon les conditions fixées dans le cahier des charges. Les prix seront révisables. Les comptes seront réglés sous la forme de décomptes mensuels. Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours. La durée de la période de préparation est de 60 jours. Ensuite, la durée d'exécution des travaux prévue est de 38 mois, dont 7 mois de parachèvement des plantations et 24 mois de confortement des plantations. Le démarrage de l'exécution est envisagé au second semestre 2025, lorsque les travaux du lot 1 auront suffisamment avancé. Nature de l'attributaire, le marché sera conclu : - soit avec un prestataire unique. - soit avec des prestataires groupés conjoints ou des prestataires groupés solidaires. Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur. Le candidat remettant une offre, pour la présente consultation, en tant que membre d'un ou plusieurs groupements ne pourra pas le faire à titre individuel.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global, ainsi qu'une déclaration du chiffre d'affaires concernant les travaux objet du lot, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ; Ces éléments devront être transmis pour chacun des co-traitants dans le cas d'un groupement. Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par attestation conforme à l'arrêté du 5 janvier 2016.

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : Devront figurer : - les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-3 du CCP, à cet effet le candidat utilisera les formulaires DC1et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ / Formulaires - Marchés publics). - les formulaires DC4 en cas de sous-traitants déclarés à l'offre dernière version à jour téléchargeable depuis la PLACE, parmi les pièces constituant le dossier de consultation des entreprises). - La forme juridique du candidat : en cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire. - les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché. Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du CCP seront exclus. Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du CCP pourront être exclus.

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : A - Expérience : Les candidats devront a minima justifier de références techniques en ayant conduit des travaux équivalents sur au moins 3 opérations similaires au cours des 5 dernières années. Cette obligation vaudra pour chacun des cotraitants dans le cas d'un groupement. La liste de ces références devra être communiquée, appuyée d'attestations de bonne exécution indiquant le maître d'ouvrage, le montant, l'année et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Les candidats expliqueront le choix des références mises en avant, au regard notamment des travaux objet de la présente consultation. B - Capacités professionnelles : L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que ceux du marché ; Les certificats de qualité délivrés par des organismes indépendants fondés sur les normes européennes. ; C - Capacités techniques : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ; Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public Références professionnelles et capacité technique - niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) ou équivalent : selon la nomenclature

Qualipaysage : - Aménagements paysagers Spécialisé - Entretien d'aménagements paysagers Spécialisé - Habilitation « Voirie urbaine, routes, autoroutes et grandes infrastructures » Les candidats devront a minima justifier de références techniques en ayant conduit des travaux équivalents sur au moins 3 opérations similaires au cours des 5 dernières années. Cette obligation vaudra pour chacun des cotraitants dans le cas d'un groupement. Chacun de ces certificats pourra faire l'objet d'une équivalence. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des références de travaux pertinentes. Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance). Dans cette hypothèse, le candidat apporte les justifications des capacités du ou des opérateurs économiques en cause. Pour justifier qu'il dispose des capacités de ces opérateurs pour l'exécution du marché, il produit un engagement écrit de ceux-ci.

Utilisation de ce critère : Utilisés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Comme détaillé au règlement de consultation, la valeur technique compte pour 60% de la note finale et est appréciée au regard des sous-critères suivants : - Qualité de l'organisation du candidat selon le sous-dossier n° 1 (30%) - Pertinence technique selon le sous-dossier n°2 (50%) - Performances en matière de gestion de l'environnement selon le sous-dossier n°4 (20%)

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix des prestations compte pour 40% de la note finale.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : www.marches-publics.gouv.fr,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : www.marches-publics.gouv.fr

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 11/04/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Informations relatives à l'ouverture publique :

Informations complémentaires : Pas d'ouverture publique des plis.

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L.551-1 du Code de Justice Administrative), Référé contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (article L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du Code de Justice Administrative), Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'infructuosité (articles R.421-1 à R.421-3 du Code de Justice Administrative), Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Ce tribunal peut être saisi par voie dématérialisée par le dépôt d'une requête sur le site www.telerecours.fr

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lyon

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Organisation qui traite les offres : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0014

Nom officiel : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Numéro d'enregistrement : 11000201100044

Département : Service Mobilité Aménagement et Paysages (MAP) - Pôle Opérationnel Métropole Lyonnaise

Adresse postale : Place Jules Ferry

Ville : LYON

Code postal : 69006

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : echangeur.varizelle@developpement-durable.gouv.fr

Téléphone : 04 26 28 60 00

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0017

Nom officiel : Tribunal Administratif de Lyon

Numéro d'enregistrement : 17690005800015

Département : Palais des Juridictions Administratives

Adresse postale : 184 rue Duguesclin

Ville : LYON

Code postal : 69433

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Téléphone : 0487635000

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : a2e369d1-397d-44b2-8ec1-1758e8ff89a2 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 26/02/2024 à 15:09

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/02/2024